

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **quatre du mois d'avril** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le **28 mars 2019**, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du maire Monsieur Raphaël NORBLIN.

Étaient présents : Isabelle BAILLY-PURNU, Anne-Maïté TURMEL, Patricia BRAY, Laurence HUZE, Aurélien LEBARON, Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Frédéric DESDION, Michel DUPAS, Christophe MARON, Luc HEBERT.

Absents représentés : Franck LAMBLARDY représenté par Isabelle BAILLY -PURNU
Jacques POUCHIN représenté par Michel DUPAS

Absents non représentés : Thomas DEHAUMONT, Michel RIO

Membres en exercice **15** Présents **11** Votants **13**

Conseil convoqué le 28/03/ 2019

Secrétaire : Mme Isabelle BAILLY -PURNU

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2019 est approuvé à l'unanimité avec ajout dans le paragraphe concernant le SITS : « Luc Hébert indique qu'il est en désaccord avec cette décision, et précise que la commune de Fontaine sous Jouy sera la seule commune d'EPN bénéficiant du service du SITS à ne pas régler sa part communale ».

N.B : Monsieur Frédéric DESDION est arrivé à 20h20 pour assister à cette réunion. Il n'a pas pris part au vote pour les délibérations n° 13,14 19 et 20.

Relevé des délibérations du conseil municipal

Conseil municipal du	4 Avril 2019	Délibération N°	2019-013
----------------------	--------------	-----------------	----------

Procédure Ad'Ap (Agenda Accessibilité Programmé)

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'agenda d'accessibilité programmé des ERP et IOP, dans le but de réaliser les travaux et actions d'accessibilité sur le patrimoine communal d'après un inventaire détaillé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la programmation telle que précisée dans l'annexe « état des lieux des réalisations en cours et à venir dans le cadre de l'Ad'Ap sur nos ERP et IOP ».

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant et à adresser le dossier à la DDTM de l'Eure.

Votes Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Acceptée à l'unanimité
--

Aménagement Bibliothèque de l'école en vue de la création d'un espace multi médias**Demande de subvention au titre du Fond de concours**

Considérant l'intérêt de créer un espace multi médias dans la bibliothèque de l'école de Fontaine sous Jouy,

Vu l'estimation des travaux pour un montant de 3 100€HT soit 3 720€TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention afin de réaliser ces travaux d'aménagement de la bibliothèque de l'école.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du dossier de demande de fonds de concours (programmation 2019)

Votes Pour : **12**

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	4 Avril 2019	Délibération N°	2019-015
----------------------	--------------	-----------------	----------

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2018, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce dernier.

Votes Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Acceptée à l'unanimité
--

Conseil municipal du	4 Avril 2019	Délibération N°	2019-016
----------------------	---------------------	-----------------	-----------------

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après retrait du maire, décide, à l'unanimité, d'approuver ce dernier.

Votes Pour : **12**
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Acceptée à l'unanimité
--

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	171 035,16 €		- 33 434,91€	137 600,25 €		837,00 €	138 437,25 €
					837,00€		
FONCTIONNEMENT	49 616,91 €	- €	45 336,04€	94 952,95 €			94 952,95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	94 952,95 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	94 952,95 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Excédent à reporter (ligne 002)	94 952,95 €

Votes Pour : **13**
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Acceptée à l'unanimité

Caisse des écoles (pour information)

Les comptes de gestion et administratif sont approuvés à l'unanimité.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **6 500€**

La subvention communale est de **2 500 €**.

Commune

1) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : 638 730€ se décomposant comme suit :

Dépenses

Charges à caractère général	154 626 €
Charges de Personnel	282 630 €
Autres charges de gestion courante	82 817 €
Charges financières	3 848 €
Charges exceptionnelles	40 300 €
Virement à la section investissement	56 272 €
Dotations aux amortissements	18 237 €
Total :	638 730€

Recettes

Excédent antérieur reporté	94 952.95 €
Atténuation de charge	5 250 €
Produits services du domaine et vente	67 060.05€
Impôts et Taxes	304 230 €
Dotations, subventions, participations	141 737 €
Autres produits de gestion courante	25 500€
Total :	638 730€

2) Dépenses et Recettes d'investissement:**Opérations projetées pour 2019****a) Dépenses d'investissement : opérations projetées et délibérées**

✧ Mairie	2 885 €
✧ Travaux divers école	4 500 €
✧ Restaurant scolaire	2 500 €
✧ Matériel de sécurité, outillage	----- 1 000 €
✧ Aménagement de sécurité	-----22 400 €
✧ Extension columbarium	----- 8 000 €
✧ Aménagement du cimetière	-----35 000 €
✧ Espace du Bailli	----- 44 000 €
✧ Lavoir salle communale	----- 5 400 €
✧ Défibillateur	----- 1 740 €
✧ Opérations non affectés(ONA)	----- 1 965 €
✧ Opérations financières	-----43 776 €

Total : -----173 166€

b) Recettes d'investissement

✧ Subvention d'investissement	46 454 € (dont report : 837€)
✧ Excédent d'investissement reporté	137 600 €
✧ FCTVA	6 275 €
✧ TA (Taxe d'Aménagement)	5 000 €
✧ Amortissements	18 237 €
✧ Opérations non affectés	1 965 €
✧ Cauton	1 438 €
✧ Virement de la section de fonctionnement	56 272 €

Total : 273 241€

Taux d'imposition année 2019

Constatant que sur les dix dernières années les taux d'imposition des taxes communales n'ont été augmentés qu'une seule fois, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter très faiblement les taux d'imposition de la TH, la TFB et la TFNB pour l'année 2019, ce, pour ne pas avoir à faire subir une trop forte augmentation le jour où le budget communal le nécessitera.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019.

Votes	Pour : 3	R. Norblin, M. Philippe, L.Hébert
	Contre : 9	F.Desdion, C.Marion, P. Bray, A-M Turmel, J. Pouchin, M. Dupas, I.Bailly-Purnu, L.Huzé, A.Lebaron
	Abstentions : 1	F.Lamblardy

Décision : Rejetée

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont donc maintenus comme suit :

Taxe d'Habitation _____	109 065 € (9,29%)
Taxe sur le Foncier bâti _____	168 141 € (23,86%)
Taxe sur le Foncier non bâti _____	12 024 € (52.28%)
 pour un produit attendu de _____	 289 230 €

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les parcelles cadastrées section ZB n°25 et section B n°333 et 63 sont à vendre au prix total de 10 000€.

En vertu de l'article L 331-24 du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préemption sur les dites parcelles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 11 voix « pour » et 1 abstention (A-M Turmel) de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Votes Pour : **11**

Contre : 0

Abstentions : 1 M. Turmel

Décision : Acceptée

Conseil municipal du	4 Avril 2019	Délibération N°	2019-020
----------------------	--------------	-----------------	----------

Attribution de numéros de rue – Rue de l'Avenir

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'ajouter un nouveau numéro de rue dans la rue de l'avenir à savoir:

- Rue de l'avenir: **5**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, l'attribution de ce nouveau numéro de rue.

Votes Pour : **12**

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Acceptée à l'unanimité
--

AUTRES POINTS TRAITÉS

Travaux

- ✓ **Point vert** : une benne de 15 m³ a été livrée lundi dernier. La Société Paprec est le prestataire missionné par EPN jusqu'au 1^{er} juillet. A partir du 2 juillet 2019, 2 bennes de 15 m³ seront installées.
Rappel des horaires d'ouverture du point vert : mardi de 13h30 à 19h15 ; mercredi de 13h30 à 18h00 et samedi de 9h30 à 18h00.
Jusqu'au le 1^{er} juillet, les gros déchets verts pourront continuer à être entreposés dans l'herbage. Une benne de 30 m³ sera ensuite placée dans l'herbage, Luc Hébert se chargera d'y transvaser les branchages.
- ✓ **AD'AP** (accessibilité handicap): le dossier agenda accessibilité doit être envoyé avant la fin du mois de mars à la Préfecture de l'Eure. Un premier diagnostic avait été réalisé par la commune en 2016. A présent, un agenda de programmation doit être déterminé pour répondre aux demandes exprimées dans le diagnostic (places PMR, paillasons collés, signalétiques...).
L'agenda doit être accepté par la Préfecture. Un compte rendu des travaux réalisés devra ensuite être envoyé chaque année (voir délibération 013 ci-dessus).
- ✓ **Complément fonds de concours**
Des travaux d'aménagement de la bibliothèque de l'école sont souhaités en vue de la création d'un espace multi médias (voir délibération ci-dessus).

REMARQUE : la commission travaux a priorisé les dossiers à soumettre à EPN au titre des « fonds de concours ». Les subventions correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2019 ainsi que les travaux correspondant.

6 dossiers au titre des « fonds de concours » auprès d'EPN sont en cours et 3 demandes au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Autres informations sur les finances

- ✓ La demande de subvention au titre de la DETR pour poser les hydrants a été acceptée pour 5800 €.
- ✓ EPN accorde une subvention de 1760 € au titre des fonds de concours pour le barrage du Rosey entre la pêcherie et le terrain communal.
- ✓ Il conviendra d'analyser les coûts de la téléphonie et d'Internet qui devraient pouvoir être réduits.
- ✓ Des réflexions peuvent aussi être menées pour développer les interventions préventives sur les équipements sanitaires et engendrer ainsi des économies sur les consommations d'eau.

Comptes rendus des syndicats et commissions EPN

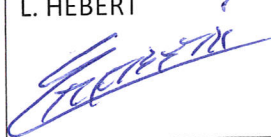
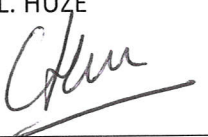
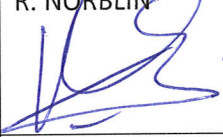
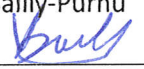
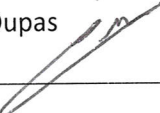
SICOSSE (accès aux gymnases à Evreux): la participation communale s'élève à 5710 € pour l'année 2019.

Informations et questions diverses

- ✓ Carnaval : 5 avril 2019 à 17h30
- ✓ Ouverture point vert : mardi 2 avril 2019
- ✓ Inscription rentrée scolaire 2019-20 : 23 et 24 mai 2019
- ✓ Élections européennes : 26 mai 2019
- ✓ Visite du SETOM : 26 avril après-midi
- ✓ Samedi 27 avril : opération village propre le matin et spectacle « zacouphène » à 21h00
- ✓ Randonnée par Fontaine animation : 28 avril 2019
- ✓ Course cyclotouristes : 18 mai 2019
- ✓ Environnement : des agents du conservatoire botanique sont autorisés à s'introduire sur les terrains non clos pour évaluer la faune et la flore.
- ✓ Copil Natura 2000 : recensement des chauves-souris et aide à la préservation de l'environnement

- ✓ Plan vélo : 870 000 euros sont budgétés en 2019 par EPN sur tout le territoire de l'agglomération pour l'aménagement de 4 pistes cyclables sur Evreux et la possibilité de louer des vélos électriques sur le territoire de l'agglomération. Des réflexions pourraient être menées sur l'installation de vélos à l'arrière des bus pour pouvoir aller jusqu'à Evreux.
- ✓ PLUiHD : le plan de zonage d'EPN a été présenté.
Une prochaine commission urbanisme est prévue le 11 avril 2019.
- ✓ Festival des épouvantails du vendredi 1^{er} au 10 mai 2020, inauguration le samedi 2 mai 2020.

Prochain conseil municipal : Lundi 13 Mai 2019 à 19h30

I. BAILLY-PURNU 	P. BRAY 	T. DEHAUMONT Non représenté	F. DESDION 	M. DUPAS 
L. HEBERT 	L. HUZE 	R. NORBLIN 	F. LAMBLARDY Représenté par I. Bailly-Purnu 	A. LEBARON 
C. MARON	M. PHILIPPE 	J. POUCHIN Représenté par M. Dupas 	M. RIO Non représenté	A-M. TURMEL 